Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 780

Artikel: La course suisse du soleil
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017716

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POINT DE VUE

Réfugiés et saisonniers (suite)

«La longueur de la procédure n'aura pas d'influence sur la décision qui sera prise par notre Département» (Département fédéral de justice et police, Service des recours).

Comment concilier cette phrase que l'on trouve dans de nombreux courriers du Département fédéral de justice et police avec les récentes déclarations d'Elisabeth Kopp selon lesquelles «pour ce qui est des dossiers en suspens depuis des années, en revanche, le rapatriement n'est plus possible» («Journal de Genève» 15.6.1985)?

Incohérence? Maladresse? Ou volonté politique? D'un côté, les autorités multiplient les propos rassurants sur le sort des candidats à l'asile dont les dossiers sont en suspens à Berne et, d'un autre côté, l'administration continue à rejeter systématiquement demandes et recours des candidats en Suisse depuis 1980 ou avant encore.

J'ai peine à croire à l'incohérence ou à la maladresse dans un pays aussi bien organisé que le nôtre. Reste donc la volonté politique. Duplicité? Peut-être. Ou plus élégamment, habilité politique: d'un côté on défend fermement les principes et dans la pratique on dissuade tout aussi fermement. A ce petit jeu, le Conseil fédéral risque cependant de mécontenter tout le monde: la droite nationaliste qu'irritent les déclarations humanitaires des autorités et les organisations de défense des réfugiés qui constatent qu'au-delà des discours la pratique est, elle, très dure.

On ne peut pas continuer à louvoyer et à décider un jour, pour faire plaisir à l'Action Nationale, de renvoyer tous les Tamouls et le lendemain de les garder, pour ne pas s'aliéner les Eglises. Les réfugiés sont des hommes, leur sort doit être réglé par un droit simple, clair et humain. Plus que dans d'autres domaines, le principe de la sécurité du droit impose de trouver des solutions permettant à chacun de connaître son sort.

On doit savoir maintenant qui restera et qui devra partir. Et force est de constater que de recourir au critère des 36 mois de séjour (voir DP 779) constituerait un grand pas vers plus de clarté.

Laurent Moutinot

ÉLECTRIQUE

Une caisse à savon haut de gamme

Pour les «branchés» et les «technos», le nom de Sir Clive Sinclair est synonyme d'innovation. Ce Britannique est le promoteur du premier ordinateur à diffusion de masse (le ZX 81, qui permettait — et permet toujours — de s'initier à la programmation ou d'utiliser des jeux ou des programmes pour largement moins de 500 francs), du QL (un ordinateur de bureau vendu avec des logiciels sophistiqués — traitement de texte, gestion de fichier, tableaux de calculs etc. — pour moins de 2000 francs) ou de la TV au format de poche.

Dernier avatar de l'épopée Sinclair — qui lui vaut d'ailleurs ces jours-ci quelques difficultés financières: une petite voiture électrique à pédales, la C5. C'est un véhicule à trois roues de 1,77 mètre qui tient de la Vespa et de la caisse à savon haut de gamme, avec sa carrosserie (découverte et ouverte sur les côtés) à phares intégrés moulée dans une matière synthétique blanche. Mais il y a bel et bien un châssis en acier.

Le conducteur de la Sinclair C5 est assis confortablement, assez bas. Il conduit le véhicule à l'aide d'un guidon (semblable à celui d'une bicyclette) qui se trouve dans le prolongement des bras, sous ses cuisses. La pression sur un bouton de la poignée commande l'usage du moteur électrique, un peu à la manière de la poignée des gaz sur un vélomoteur. A l'avant, un pédalier qui actionne les roues arrières permet d'économiser la batterie. Le modèle fourni par Sinclair est une classique batterie de traction amovible, qui se recharge sur une prise de courant en une nuit et permet une autonomie d'une trentaine de kilomètres; la C5 peut atteindre (sans appoint musculaire) 24 km/h. Dans la grande tradition Sinclair, le prix est surprenant: 399 £, soit un peu plus de 1200 francs.

A l'essai, la C5 est extrêmement amusante; elle fait la joie des petits et grands enfants. Si une utilisation urbaine intensive paraît problématique, elle se prête en revanche très bien, à la campagne, aux courses au village ou à rejoindre l'arrêt des transports publics. On l'imagine sans peine dans les golfs, les parcs, voire les zones piétonnes. Une expérience que souhaite son propriétaire genevois, M. Jean-Pol Wiaux, qui se demande cependant dans quelle catégorie la loi sur la circulation routière range son véhicule: cyclomoteur ou voiture?

La course suisse du soleil

Sous l'égide de la Société suisse pour l'énergie solaire (SSES, Belpstrasse 69, 3007 Berne), le premier «Tour de Sol» débutait mardi dernier: 370 km en cinq jours de Romanshorn à Genève, avec une étape prévue à Ecublens dans la journée de samedi. Deux catégories de véhicules sont admis: les vélos avec appoint solaire et les véhicules solaires sans appoint d'énergie musculaire. Des prototypes, sans doute, mais à l'avenir prometteur. Dans un intéressant dossier, le «Rebrousse-Poil» (juin 85) note cependant une ambiguïté: attention à ne pas penser qu'à l'électricité solaire. Il est aussi concevable, par exemple, de recourir à l'énergie solaire pour produire de l'hydrogène comme carburant à partir de l'eau, tout simplement.